

## Procès-verbal de la réunion de la Commission du standard de la division Volaille de l'EE le 25.05.2017 à Eger/Hongrie

Durée : 14.00 - 17.45 heures

### Ordre du jour

1. Salutations
2. Constatation des présences
3. Procès-verbal
4. Règlements
5. Projet de proposition de la BZA
6. Oie de Tula
7. Autres descriptifs de races
8. Ordre du jour de la rencontre int. des juges
9. Ordre du jour de la CES-V à Doorn
10. Divers

**Point 1.** Le président U. Lochmann salue cordialement tous les participants. Sont excusés Ulrich Freiburger (D) et Peter Zuffa (SK).

**Point 2.** Sont présents : U. Lochmann et M. Bovet (CH), W. Littau (DK), Kl. v. d. Hoek (NL), J.-Cl. Périquet (F), Dr. A. Verelst (B), K. Safundzig (HR) et D. Kleditsch (D). B. Klomb (L) et J.-M. Tièche (CH) assistent partiellement à la réunion, comme hôtes.

**Point 3.** Le procès-verbal de la CES-V de Pohlheim est adopté. Il doit être publié dans les trois langues de l'EE avec le même contenu.

**Point 4.** A. Verelst présente ses intentions en vue d'actualiser les règlements existants de la division Volaille et de la CES-V. Ce point devra être discuté et voté lors de l'assemblée de la division le 26.05.2017.

**Point 5.** U. Lochmann commente la proposition de la BZA de la BDRG relative à la création du Standard EE pour la volaille. Il constate qu'elle devrait servir de base à l'élaboration d'une proposition de compromis qui serait envoyée à U. Freiburger pour prise de position.

W. Littau souligne que les standards EE, en tant que références, doivent avoir le même texte dans tous les pays. Le texte allemand est toujours le texte qui fait foi, raison pour laquelle un accord entre la CES-V et la BZA est nécessaire.

**Point 6.** La Russie n'a fourni aucune photographie et des questions sur les variétés de coloris doivent encore être clairement définies.

**Point 7.** A. Verelst a pris contact avec A. Missbach. Un accord doit être trouvé sur les nouvelles variétés de coloris chez les cailles pondeuses.

Les standards EE des races suivantes ont été examinés :

Dindon châtain italien

Dindon noir italien

Oie de Romagnole

Oie de Padoue

Poule anglaise Daisy Marsh

**Point 8.** Lors de la rencontre des juges du 15 au 17 septembre 2017 aux Pays-Bas, il sera question de la Poule de Frise, de la Mouette de Groningue, de la Mouette de Frise orientale, de l'Assendelft, de la Brabanter, de la Breda, du Barbu hollandais, du Canard à bec courbe, de la Wyandotte (type originel), de la Barnevelder et de la Naine hollandaise.

**Point 9.** Chez les naines d'origine, des problèmes ont été constatés au niveau des masses, par ex. chez la Pékin.

**Point 10.** Il n'y a plus de questions, raison pour laquelle le président Urs Lochmann lève la séance avec des remerciements pour le travail constructif.

Dietmar Kleditsch, secrétaire aux verbaux  
Traduction : Michel Bovet